

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	27 juin 2019

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>4</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>7</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b .....	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c .....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d .....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 .....	17
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	19
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	20
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	22
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	22
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	23
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	24
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi») .....	25
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	26
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS</b> .....	<b>27</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>29</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS</b> .....	<b>32</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>33</b>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</b> .....	<b>34</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>36</b>
10.1. Grands projets .....	36
10.2. Plans d'action communs.....	39
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>42</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	42
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	45
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46

11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	47
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	48
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>50</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	50
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	52
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>55</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>56</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	56
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	56
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	57
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 57 <i>ATLSBS</i> .....	59
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	61
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	61
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>62</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>63</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>65</b>
	<b>Documents.....</b>	<b>66</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>67</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

#### Principales tendances de programmation

Suite à son approbation le 12 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire termine sa 4ème année de programmation au 31 décembre 2018.

Les Comités de programmation 2015-2016-2017-2018 ont permis l'attribution d'un cofinancement sur **276 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 23.8 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 70.1 M€).**

**C'est donc près de 72.18 % de la maquette du POI FEDER Bassin de la Loire qui a été programmée au 31/12/2018.**

Les opérations programmées ont été sélectionnées conformément aux critères et modalités de sélection validés en Comité de Suivi et précisés dans le DOMO, par Appels à projets, Appels à propositions ou « au fil de l'eau ».

La programmation 2018 a été poursuivie de façon dynamique et marquée par un rééquilibrage entre les axes.

Ainsi, l'Axe 1 relatif à la prévention des inondations encore insuffisamment engagé en 2017 a bénéficié en 2018 d'une programmation de 1 520 669 € de FEDER supplémentaires (+ 86 % par rapport à 2017). Elle s'est appuyée sur des engagements importants notamment sur l'action 2 du PO fléchés sur des travaux d'investissements et d'études portant sur les actions de prévention de la vulnérabilité aux inondations des équipements publics et des territoires du bassin

Les acteurs du bassin ont également confirmé leur mobilisation dans la mise en œuvre de l'Axe 2 dédié au développement touristique et à la préservation des écosystèmes ligériens avec 53 nouvelles opérations pour 3,2M€ de FEDER.

#### Gouvernance du programme

3 Comités de suivi dont un en consultation écrite et deux en présentiels ont eu lieu en 2018. Ces derniers ont permis d'examiner :

- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2017
- la révision du Programme dont la maquette financière, méthodes et critères de sélection des opérations et les valeurs des indicateurs du cadre de performance
- les cahiers des charges de divers AAP :
  - Recherche, Expérimentation, Acquisition et Valorisation des connaissances sur les poissons migrateurs amphihalins sur le bassin de la Loire 2019,
  - AAP 2019/2020 pour des actions préventives de sensibilisation et de connaissance de la vulnérabilité au risque d'inondation et de préservation ou de restauration de champs d'expansion de crues
  - AAP permanent 2019/2020 pour des actions concourant à l'émergence de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien, génératrices de retombées économiques, et de développement des itinérances douces
  - AAP pour l'animation des réseaux d'acteurs autour de la fonctionnalité des écosystèmes ligériens sur la période 2019-2020
  - AAP 2019 pour des opérations de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires, et de rétablissement de l'espace de mobilité du fleuve et de ses principaux affluents
  - AAP 2019 pour des opérations de préservation et de restauration des zones humides

Par ailleurs, 7 Comités de programmation ont été présentés en consultations écrites au cours de l'année.

#### Animation / Communication

Un bilan des actions de communication 2018 est présenté dans la section 12.2 du présent RAMO.

#### Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la partie 4 du présent rapport.

#### Gestion du Programme Opérationnel

En compléments des mesures prises les années précédentes (collecte et suivi des données, dispositif d'appui et d'accompagnement des services instructeurs et des porteurs de projets ...) l'année 2018 a été l'occasion pour l'Autorité de Gestion (AG) d'engager plusieurs plans d'action de simplification et de sécurisation de la gestion du programme.

En premier lieu, et au regard des retours d'expérience de la programmation et de la certification, de l'évolution règlementaire induite par règlement « omnibus » et dans la perspective de l'exercice de la revue de performance, plusieurs chantiers visant à configurer la gestion du programme ont été engagés.

- Ainsi l'AG a intégré dans ces processus et outils de gestion différents leviers de simplifications et d'optimisation de la gestion (application des OCS, dispositif d'avance, modifications portant sur la convention attributive d'aide UE, etc..) pour une application au cours de l'année 2019.

- Sur le volet certification/paiement, un plan d'action a été construit visant à mieux anticiper les exercices d'évitement du dégageant d'office, réduire le stock de demandes de paiement, d'avantage prioriser et lisser les contrôles de service fait communiqués à l'autorité de certification pour validation et à piloter des réalisations des indicateurs de performance afin d'atteindre les cibles.
- En termes de pilotage des programmes, un Système d'Information Décisionnel (SID) a été finalisé fin 2018 pour une mise en œuvre début 2019 permettant un suivi plus précis des réalisations et un pilotage de la fin du programme.
- Sur le volet audit et contrôle, l'Autorité de Gestion a souhaité développer d'avantage de concertation et d'échanges avec les autorités d'Audits et de Certification notamment par la mise en œuvre du Comité Régional Interfonds de Mutualisation des Audits et des Contrôles (CRIMAC) et de réunions « Dialogues de gestion » avec l'Autorité de Certification pour sécuriser la programmation
- Enfin, sur le volet contrôle interne, l'activité du service finances et contrôle a évolué vers un accompagnement renforcé des services instructeurs autour, d'une part, de la mise en place d'un appui réglementaire et d'autre part, d'un suivi et d'un conseil lors des phases contradictoires des différents audits et contrôles menés sur le Programme opérationnel.

#### Révision du Programme :

Lors du Comité de Suivi de mai 2018, une révision du programme a été engagée et a porté sur deux points.

En premier lieu une révision de la maquette financière pour prendre en compte l'inégale programmation entre les axes 1 et 2 constatée fin 2017. En effet l'axe 1 reste en défaut d'engagement en raison principalement des retards dans la mise en œuvre de la loi GEMAPI (gestion de l'eau milieux aquatiques et prévention des inondations) ralentissant la programmation du FEDER alors que l'axe 2 est en forte tension liée aux besoins de crédits repérés particulièrement sur les actions 6 « développement des itinéraires véloroutes », 12 « restaurer les populations de poissons grands migrateurs » et 13 « Gérer et restaurer les continuités écologiques ».

En second lieu une révision des indicateurs notamment ceux liés à la performance (indicateurs IF1 et 2, indicateurs ISR 3 et 4, ICR23) a été entreprise en lien avec la modification de la maquette et de la révision des méthodes de quantification.

Dans ce cadre 1 950 000 euros ont été redéployés de l'axe 1 vers l'axe 2 et les indicateurs de performance revus avec de nouvelles cibles. La maquette et le référentiel des indicateurs ainsi modifiés ont été validés par la commission européenne en septembre 2018.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	<p>Au 31/12/2018, 38 opérations ont été programmées pour 3,28 M€ de FEDER, soit 46, 59.% de la maquette. Les opérations supplémentaires programmées en 2018 ont généré 1,52M€ de FEDER engagés, par rapport à fin 2017. Cette progression s'est principalement appuyée sur l'action 2. En effet les nouvelles dispositions prise par l'AG et permettant de rendre éligible sur cette action 2 les investissements de réduction de vulnérabilité, ont débouché sur la programmation d'une importante opération de travaux sur le territoire de Nevers</p> <p>En outre, la conclusion de 15 SLGRI sur la bassin ainsi que la validation des différents PAPI ouvrent la possibilité aux territoires couverts par ces stratégies de construire dès à présent leur plans d'action dont une part est éligible aux financements du programme. Aussi, l'Autorité de Gestion a relancé un dispositif d'animation en deux phases. Une phase en publiant fin 2018 un nouvel AAP 2019/2021 portant sur les actions préventives de sensibilisation et de connaissance de la vulnérabilité au risque d'inondation et une autre phase qui sera engagée en 2019 et relatif au recensement des projets potentiels au sein des territoire éligibles. Ce travail conduit en lien avec les services de l'Etat plus particulièrement en charge de ces problématiques et qui mobilise une part importante des contreparties publiques permet d'envisager la programmation des crédits non consommés de la maquette ainsi que leur paiement d'ici la fin du programme sur cet axe 1.</p>
2	Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	<p>La programmation de l'Axe 2 reste très dynamique. Au 31/12/2018, 236 opérations ont été programmées, pour un montant FEDER de 19,75 M€, soit 79% de la maquette, s'y ajoutent de nombreux dossiers identifiés indiquant une forte tension de financement.</p> <p>Cette situation a conduit l'AG a proposer un transfert de 1 950 000 € de crédits du volet inondation (Axe 1) insuffisamment programmé pour alimenter les opérations concernant plus particulièrement les actions 6,12,13 sur lesquelles un fort besoin de financement (environ 5 M€) avait été repérées début 2018. Cette proposition validée par la commission en septembre a permis à l'AG de lancer en novembre 2018 les derniers appels à projets pour consommer les crédits transférés. Ils ont visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'OS n°2 via la publication de l'AAP « Favoriser l'émergence de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien » sur les itinérances douces</li> <li>- l'OS n°3 consistant à lancer 4 appels à projets sur les thématiques de la recherche sur les poissons migrateurs, l'appui aux réseaux d'acteurs, pour reconstituer les continuités écologiques et sédimentaires et enfin à préserver et reconquérir des zones humides. Ils permettent de soutenir les initiatives régionales et réseaux mobilisés autour de la préservation de la fonctionnalité écologique des</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		écosystèmes ligériens et de soutien à la biodiversité.
3	Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire	<p>Concernant l'axe 3, 2 projets ont été programmés début 2018, ces projets s'élèvent à 0.78M€ de FEDER, soit 77.9% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER Loire permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions financées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FEDER Loire (Mise en oeuvre, espèces exotiques envahissantes), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'informations, lutte antifraude, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles de Service Fait à un prestataire et des actions de communication engagées.</p>



### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,58			8,82			Au 31/12/2017, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,58			8,82			De nombreux projets soutenus en 2016 et 2017 permettent de contribuer indirectement à la mise en oeuvre prochaine des 10 stratégies locales déjà adoptées.
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,42			6,18			Au 31/12/2017, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,42			6,18			De nombreux projets soutenus en 2016 et 2017 permettent de contribuer indirectement à la mise en oeuvre prochaine des 10 stratégies locales déjà adoptées.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	5,88	0,00		2,35			0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	4,12			1,65			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00		

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	En transition	16,00	2014	8,00	10,10		Les 10 stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées au 31/12/2017 ont permis de faire progresser l'indicateur de résultat IR1. La valeur consolidée de ce dernier sera présentée au 31/12/2018 pour les Régions en transition.
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	Plus développées	16,00	2014	8,00	10,10		Les 10 stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées au 31/12/2017 ont permis de faire progresser l'indicateur de résultat IR1. La valeur consolidée de ce dernier sera présentée au 31/12/2018 pour les Régions développées.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation			7,00		8,00		8,00	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation			7,00		8,00		8,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	93,50			34,27			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 17% de sa valeur cible 2023 sur la base des dossiers soldés.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	93,50			81,55			Au 31/12/2017 l'indicateur de réalisation ISR3 présente un potentiel d'atteinte de sa valeur cible 2023 à hauteur de 60% sur la base des dossiers programmés.
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	65,50			24,02			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 17% de sa valeur cible 2023 sur la base des dossiers soldés.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	65,50			57,14			Au 31/12/2017 l'indicateur de réalisation ISR3 présente un potentiel d'atteinte de sa valeur cible 2023 à hauteur de 60% sur la base des dossiers programmés.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	21,30			4,11			4,11		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	76,38			70,50			29,99		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	14,90			2,89			2,89		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	53,51			49,39			21,01		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	En transition	14 322 621,10	2013	14 980 180,80			Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 14 322 621 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2017, l'actualisation de ces données est toujours en attente.
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	Plus développées	10 035 577,90	2013	10 496 317,20			Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 10 035 578 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2017, l'actualisation de ces données est toujours en attente.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien					14 322 621,00		14 322 621,00	
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien					10 035 578,00		10 035 578,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	182,90			97,91			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 1% de sa valeur cible 2023 sur la base des opérations soldées.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	182,90			220,45			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 96% de la valeur cible 2023 sur la base des projets programmés
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	128,10			68,60			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 1% de sa valeur cible 2023 sur la base des opérations soldées
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	128,10			154,46			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation CO23 atteint 96% de sa valeur cible 2023 sur la base des opérations programmées
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	47,63			17,64			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 17% de la valeur cible 2023 sur la base des projets soldés.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	47,63			38,81			Au 31/12/2017 l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 67% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	33,37			12,36			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 17% de la valeur cible 2023 sur la base des projets soldés.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	33,37			27,19			Au 31/12/2017, l'indicateur de réalisation ISR4 atteint 67% de la valeur cible 2023 sur la base des projets programmés.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	2,56			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	203,05			176,55			102,72		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1,79			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	142,28			123,71			71,97		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		état de conservation									
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	9,41			2,35			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	37,00			22,34			13,52		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	6,59			1,65			0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	25,96			15,66			9,48		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	En transition	0,00	2014	52,90			Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été définie à hauteur de 52,9km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	Plus développées	0,00	2014	37,10			Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été définie à hauteur de 37,1km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00		0,00		0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00		0,00		0,00		0,00	



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3**

Axe prioritaire		3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		8,00			0,00			Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle des services. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		8,00			6,00			Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00			Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			8,00			Suite à l'audit CICC réalisé au premier trimestre 2017, les opérations initialement programmées sur l'assistance technique FEDER Bassin de la Loire ont été reprises dans l'attente d'une nouvelle séparation fonctionnelle entre services demandeurs et instructeurs. Les opérations ont à nouveau été présentées à la programmation lors du Comité de programmation du 14/12/2017 avec avis favorable, et ont été programmées en 2018.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 195 114,22					
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	837 392,95					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,82					
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	6,18					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00					
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	97,91					
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	68,60					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	7 714 785,43					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	5 405 597,95					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	34,27					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	17,64					
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	24,02					
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	12,36					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	220 775,18	0,00	0,00	
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	154 692,82	0,00	0,00	
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	5,88	2,35	0,00	
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	4,12	1,65	0,00	
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	2,56	0,00	0,00	
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	1,79	0,00	0,00	
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	2 422 621,96	301 548,60	0,00	
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	1 697 483,41	201 032,40	0,00	
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	21,30	4,20	0,00	
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	9,41	2,35	0,00	
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	14,92	2,90	0,00	
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	6,59	1,65	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	0,00
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	0,00
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	0,00
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0,00
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	0,00
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	0,00
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	0,00
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées						0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	En transition	1 352 400,00			8 290 800,00		
1	F	IF 1	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 1	€	FEDER	Plus développées	947 600,00			5 809 200,00		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	En transition	8,23			10,58		
1	I	1	ECMO Stratégies locales de gestion du risque inondation adoptées	stratégies adoptées	FEDER	Plus développées	5,77			7,42		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	En transition	0			10,58		
1	O	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	FEDER	Plus développées	0			7,42		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	105.84			182,90		
2	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	74.16			128,10		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	En transition	7 337 872,5			29 341 200,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'Axe 2	€	FEDER	Plus développées	5 141 502,5			20 558 800,00		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	En transition	31.2			93,50		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	En transition	18.23			47,63		
2	O	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	FEDER	Plus développées	21.8			65,50		
2	O	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	FEDER	Plus développées	12.77			33,37		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	En transition	Total	8 290 800,00	50,00%	5 360 642,41	64,66%	5 151 785,80	1 487 026,45	17,94%	22	1 195 114,22
1	FEDER	Plus développées	Total	5 809 200,00	50,00%	3 756 096,39	64,66%	3 609 754,68	1 041 930,09	17,94%	16	837 392,95
2	FEDER	En transition	Total	29 341 200,00	50,00%	34 916 581,49	119,00%	33 709 596,17	13 909 098,24	47,40%	139	7 714 785,43
2	FEDER	Plus développées	Total	20 558 800,00	50,00%	24 465 359,83	119,00%	23 619 649,01	9 745 830,73	47,40%	97	5 405 597,95
3	FEDER	En transition	Total	1 176 000,00	50,00%	953 610,16	81,09%	953 610,16	953 610,16	81,09%	1	
3	FEDER	Plus développées	Total	824 000,00	50,00%	668 175,83	81,09%	668 175,83	668 175,83	81,09%	1	
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>38 808 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>41 230 834,06</b>	<b>106,24%</b>	<b>39 814 992,13</b>	<b>16 349 734,85</b>	<b>42,13%</b>	<b>162</b>	<b>8 909 899,65</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>27 192 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>28 889 632,05</b>	<b>106,24%</b>	<b>27 897 579,52</b>	<b>11 455 936,65</b>	<b>42,13%</b>	<b>114</b>	<b>6 242 990,90</b>
<b>Total général</b>				<b>66 000 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>70 120 466,11</b>	<b>106,24%</b>	<b>67 712 571,65</b>	<b>27 805 671,50</b>	<b>42,13%</b>	<b>276</b>	<b>15 152 890,55</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05		22	FR24	5 360 642,41	5 151 785,80	1 487 026,45	22
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	05	05		08	FR24	3 756 096,39	3 609 754,68	1 041 930,09	16
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06		06	FR24	21 615 572,99	20 514 684,16	9 089 257,67	115
2	FEDER	En transition	090	01	07	05	06		08	FR24	9 620 348,54	9 620 348,54	3 852 100,97	6
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06		08	FR24	3 680 659,96	3 574 563,47	967 739,60	18
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	05	06		08	FR24	15 145 605,57	14 374 234,48	6 368 663,53	80
2	FEDER	Plus développées	090	01	07	05	06		08	FR24	6 740 788,43	6 740 788,43	2 699 091,15	4
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	05	06		08	FR24	2 578 965,83	2 504 626,10	678 076,05	13
3	FEDER	En transition	121	01	07	05			18	FR24	930 182,26	930 182,26	930 182,26	0
3	FEDER	En transition	123	01	07	05			18	FR24	23 427,90	23 427,90	23 427,90	1
3	FEDER	Plus développées	121	01	07	05			18	FR24	651 760,36	651 760,36	651 760,36	0
3	FEDER	Plus développées	123	01	07	05			18	FR24	16 415,47	16 415,47	16 415,47	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	



**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)</b>
1	159 808,40	2,42%	0,00	
2	1 353 401,66	5,78%	0,00	
3	0,00		0,00	

**Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

**Aucune évaluation n'a été conduite sur 2018**

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En matière de mise en œuvre des objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire, seul l'Axe 1 présente des difficultés de programmation liées au report par la loi NOTRE de l'Application de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations). Cette situation a ralenti la mise en œuvre des PAPI (Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations), support des plans d'actions éligibles au programme par les autorités locales en charge de la compétence inondation.

Pour tenir compte de cette situation l'Autorité de Gestion a ainsi proposé d'adapter la maquette financière en proposant un transfert de 1 950 000 € de l'axe 1 vers l'axe 2. L'objectif étant, d'une part, de limiter les risques de non consommation de crédits, et d'autre part, d'alimenter les axes et actions en tensions de financement. Cela concerne plus particulièrement celles liées au déploiement des itinérances douces et à la préservation des écosystèmes ligériens. Dans la même logique, et pour tenir compte de cette nouvelle répartition des crédits et revoir les méthodes de quantification, il a été proposé de modifier les valeurs des indicateurs notamment ceux liés à la performance (indicateurs IF1 et 2, indicateurs ISR 3et 4, ICR23).

Cette révision a notamment permis de relancer la programmation sur l'axe 2 du programme dans le cadre de 4 Appels à projet/appels à propositions sur les thématique du tourisme et la préservation des écosystème ligériens et de la biodiversité ainsi que de conforter les taux de programmation de l'axe 1 dont les engagements ont été accélérés en lien avec les nouveaux projets programmés en 2018 et la mise en œuvre des plans d'actions issus des PAPI.

L'autre frein à la mise en œuvre du programme se situe sur le volet réglementaire et financier, ils portent essentiellement sur :

- Le niveau de certification global des dépenses permet d'atteindre les objectifs du DO. Afin d'accélérer les rythmes de paiement, un plan d'action a été construit pour anticiper les exercices du dégageement d'office, réduire le stock de paiement et piloter des réalisations des indicateurs de performance afin d'atteindre les cibles. Ce dispositif a permis d'accélérer le rythme de certification et de consolider l'atteinte des objectifs de performance tant financière que sur les réalisations.

- la mise en œuvre administrative et financière des projets reste fortement impactée par la réglementation communautaire applicable ainsi que par les contrôles et audits alourdis sur ce programme.

Pour y faire face, alléger la charge administrative et réduire les risques pour les porteurs de projets, l'Autorité de Gestion a mis en place en 2018 un important dispositif de simplification et de sécurisation. En premier lieu en engageant une refonte de différents documents de gestion (modèle de convention, Document de Mise en Oeuvre) permettant d'intégrer les nouveaux leviers de simplification proposés par le règlement OMNIBUS (Option de Coûts Simplifiés...) et par des décisions internes (mis en place d'un

système d'avance, simplification des modalités de gestion propres aux conventions, refonte et uniformisation des documents types). Ils seront applicables dès 2019.

En second lieu, en structurant plus fortement les relations avec les autorités d'audits et de certification par la création du CRIMAC (Comité Régional Interfonds de Mutualisation des Audits et des Contrôles) qui vise à mieux articuler la cohérence des audits et contrôles des différentes autorités en Région, faciliter la communication sur les rapports d'audits et en mutualiser les résultats, de partager les bonnes pratiques de contrôle notamment au niveau réglementaire.

Enfin, l'Autorité de Gestion a poursuivi son soutien des services instructeurs en intensifiant l'animation auprès des agents à travers différentes réunions afin d'améliorer la diffusion d'information, le retour systématique sur les résultats des contrôles/audits et d'uniformiser les pratiques. L'appui réglementaire a également évolué avec la mise en place d'une adresse générique permettant à chaque agent de poser une question d'ordre réglementaire/juridique. Les services instructeurs sont également accompagnés lors des phases contradictoires menées dans le cadre d'audit et de contrôle.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014



**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------



**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
-----------------	--

L'Axe 1 « Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation » est composé d'un seul Objectif Spécifique, pour une enveloppe FEDER de 7 050 000 M€.

Le cadre de performance de l'Axe 1 est constitué de l'étape clef de mise en œuvre « Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées » avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 14. Il est également constitué de l'indicateur financier IF1 « Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1 », avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 2,3M€ et une valeur cible 2023 fixée à 14,1 M€

Les différentes valeurs de ce cadre de performance ont été modifiées lors des révisions de l'Axe 1 du programme engagé à l'issue des Comités de Suivis du 7 novembre 2016 et du 25 mai 2018. Ces derniers ont notamment conduit à des transferts de 1 950 000€ de FEDER vers l'axe 2 pour alimenter des dispositifs très dynamiques sur lesquels apparaissent des besoins importants de crédits.

Ces modifications de maquette ayant conduit à la réduction de l'enveloppe sur l'axe 1 et des cibles, ont été essentiellement motivées par la prise en compte des conséquences de l'application tardive de la Loi GEMAPI reportée au 1er janvier 2018 qui a ralenti la mise en œuvre des stratégies locales « inondations » et donc la programmation du FEDER envisagée sur ce volet.

Malgré ce contexte indépendant de l'Autorité de gestion, il s'avère que la programmation sur cet axe évolue favorablement. Au 31/12/2018 le montant de FEDER engagé s'élevait à 3 284 303,55 € représentant 46,5% de la maquette pour 9 116 738 € de cout total éligible. Cette accélération de la programmation s'est appuyée sur l'ouverture au financement des investissements de prévention de la vulnérabilité aux inondations des équipements publics. Cette programmation a ainsi permis d'alimenter la réalisation de l'indicateur du cadre de performance financier de l'axe IF1 « Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1 » puisque 2 032 507 € de dépenses ont été certifiées représentant 88,37 % de la cible fixée pour 2018

De même, la dynamique d'élaboration des stratégies locales de gestion du risque est de son côté confirmé puisque l'indicateur d'Etape Clef de Mise en Œuvre est atteint puisque 15 SLGRI ont été validées et adoptées par les autorités préfectorales portant ainsi l'atteinte de cette cible à 107 %.

Du fait de la réalisation de ces indicateurs de performance supérieur à 85 % des cibles fixées en 2018, la réserve de performance devrait être débloquée sur cet axe.

Bien que décalés dans le temps, l'atteinte des objectifs du programme à horizon 2023 devra également être tenue. Sur l'indicateur financier, la cible à 2023 bénéficiera d'une part de la programmation déjà réalisée – qui représente à ce jour 65 %n de la cible – ainsi que du travail de consolidation des projets de mise en œuvre des stratégies inondation en cours. Dans le cadre du recensement des plans d'actions des projets de PAPI mené conjointement par l'Autorité de gestion avec les services de l'Etat, il s'avère que le potentiel de projets sera suffisant pour atteindre les objectifs financiers de certification ainsi que ceux de la mise en œuvre de ces stratégies – indicateur ISR2.

L'indicateur de résultat associé à cet axe, prévoit à l'horizon 2023, de diviser par 2 le pourcentage de population résidente en zones inondables non couverte par une stratégie locale de gestion du risque inondation. Dès la fin d'année 2018, le pourcentage de la population non couverte par une stratégie s'élève à 10,10% pour une cible à 2023 à 8% ; cet indicateur a donc progressé de 36 % (par rapport à la situation initiale à l'adoption du POI) témoigne désormais de la bonne dynamique enclenchée sur le bassin de la Loire.

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
-----------------	--

L'Axe 2 « Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » est composé de deux Objectifs Spécifiques : l'Objectif Spécifique n°2 qui vise à augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels et l'Objectif Spécifique n°3 qui soutient la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien. L'ensemble permet la mobilisation de 24 950 000 € de FEDER. Le cadre de performance de l'Axe 2 est constitué de nombreux indicateurs :

- l'indicateur financier IF2 « Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 2 », avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 12 479 375 € et une valeur cible 2023 fixée à 49 900 000 M€
- l'indicateur de réalisation ISR3 « Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI » avec une valeur intermédiaire 2018 de 53 km et une valeur cible 2023 fixées à 159 km
- l'indicateur de réalisation ISR4 « Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens financés dans le cadre du POI » avec une valeur intermédiaire 2018 de 31 projets et une valeur cible 2023 de 81 opérations.
- l'indicateur de réalisation ICR23 « Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation » avec une valeur intermédiaire 2018 de 180 ha et une valeur cible 2023 de 311 ha de zones humides restaurées.

Au 31 décembre 2018, la programmation sur les deux OS était particulièrement dynamique faisant apparaître des tensions de financements importantes.

Cette forte volumétrie a ainsi permis d'atteindre la cible 2018 de l'indicateur financier de performance de cet axe puisqu'au 31/12/2018 ; 13 120 383 € de dépenses éligibles ont été certifiées soit 105 % de la cible. A horizon 2023, la cible de certification fixée à 49 900 000 € pourra s'appuyer sur le montant total des opérations programmées qui s'élève à 59 381 941 M€ et représente 117 % de la cible. A cela il convient d'ajouter les coûts des projets qui seront financés par le FEDER non encore programmés et donc

impossible à ce jour à déterminer.

Ce constat a conduit l'Autorité de gestion à proposer un transfert de crédits de l'axe 1 - dont les perspectives de consommation de crédits ont été revues à la baisse suite au retard dans la mise en œuvre des stratégies inondation - vers l'axe 2 principalement pour abonder l'action 6 « développement des itinérances véloroutes », l'action 12 « restaurer les populations de poissons grands migrateurs » et l'action 13 « Gérer et restaurer les continuités écologiques » sur lesquelles un fort besoin de financement (environ 5 M€) avait été repéré début 2018

Ainsi, par exemple, l'Objectif Spécifique n°2 atteint un taux de programmation des crédits FEDER de près de 80% (6,3 M€ programmés sur une enveloppe de 7 M€ de FEDER). C'est le succès des itinérances douces et des véloroutes voies vertes financées sur le bassin de la Loire ainsi que des projets touristiques de valorisation patrimoniale qui alimente cette programmation dynamique

Cette stratégie de mise en œuvre a ainsi permis d'atteindre la valeur intermédiaire de l'indicateur ISR3 puisque 58,29 KM réalisés ont été recensés par le service instructeur. A horizon 2023, l'atteinte de la cible de cet indicateur fixée à 159 KM de véloroutes pourra s'appuyer sur les 138,69 KM inscrits dans les projets programmés ainsi que sur les reliquats de crédits disponibles mobilisés dans le cadre de l'appel à projets tourisme lancé en novembre 2018 et dont l'un des objectifs est de conclure les engagements sur cet OS et de programmer les projets de véloroutes inscrits sur la revue de projets.

L'Objectif Spécifique n°3 atteint un taux de programmation de 78% (13 445 848 € M€ pour 195 projets). Deux volets mobilisent ces crédits FEDER : le renforcement de la connaissance sur les écosystèmes ligériens et la mise en réseau des acteurs (Actions 9, 10 et 11) et la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes (Actions 12, 13 et 14).

Sur cet Objectif Spécifique n°3, la valeur intermédiaire du cadre de performance de l'indicateur ISR 4 est atteinte. Le POI FEDER a d'ores et déjà soutenu plus de 30 projets qui concourent à une meilleure connaissance des écosystèmes ligériens : impacts du changement climatique, problématique des espèces exotiques envahissantes, pressions anthropiques sur les milieux,...

De même, La valeur intermédiaire de l'indicateur ICR23 est atteinte à hauteur de 92,5 % suite au recensement par le SI de 166,51 ha de zones humides restaurés (cible de 180 ha de zones humides restaurées).

Sur ces deux indicateurs, l'atteinte des cibles à 2023 est aujourd'hui envisageable. En effet la plupart des opérations générant les réalisations ont été programmés au 31/12/2018 et il est réaliste de considérer que les calendriers de réalisations seront tenus et permettront de consolider les résultats d'ici 2023. D'autre part, les valeurs prévisionnelles des projets programmés (374 hectares pour l'indicateur ICR 23 et 66 pour l'indicateur ISR 4) ajouté aux dernières programmations qui interviendront en 2019/ 2020 permettront assez largement à l'atteinte des cibles.

L'atteinte des cibles des 4 indicateurs de performance tous supérieurs à 85 % de réalisation permet

l'attribution de la réserve de performance sur cet axe.

Axe prioritaire | 3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire

L'axe 3 "Assistance technique" est composé de deux Objectifs Spécifiques, l'objectif spécifique n°4 « Assurer une gestion efficiente et sécurisée des fonds FEDER » et l'objectif spécifique n°5 « Information / Communication », pour une enveloppe FEDER globale de 1 M€.

La programmation de l'Axe 3 n'impacte pas le cadre de performance.

En 2018, 779 423 € de FEDER ont été programmés sur l'axe 3, soit 77.94% de l'enveloppe disponible.

Ainsi, ont notamment été financés des actions menées dans le cadre du pilotage, du suivi et de la gestion des fonds européens tel que le portail "Nos aides en lignes" ou des actions visant à communiquer sur le Programme opérationnel (réalisation d'objets de communication).

Cette programmation a permis de valoriser les indicateurs de réalisation ISR5 et ISR6.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

1. Sensibilisation des porteurs de projets à ces principes

Cette sensibilisation est faite par différents moyens :

- réunions d'information des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels
- fiche dédiée aux principes horizontaux dans le guide du porteur de projets et du bénéficiaire (en ligne)

Une enquête auprès des bénéficiaires du POI Loire réalisée par la Région Centre-Val de Loire sur la mise en œuvre du programme sur la période 2014-2018 indique une bonne connaissance du soutien de l'UE aux projets contribuant à l'égalité hommes/femmes et à l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination (60% des répondants), une approche qui pour 63% des répondants a surtout permis de valoriser les démarches engagées par les bénéficiaires en la matière, mais aussi d'initier une réflexion ou encore de monter en gamme sur ces sujets.

## 2. Intégration de ces principes aux critères de sélection des projets

L'autorité de gestion a mis en place une grille d'auto-évaluation à compléter par les porteurs de projet, le cas échéant avec l'aide des services instructeurs, permettant d'évaluer la prise en compte par leur projet mais également par leur structure des principes horizontaux. Cette grille comporte 13 questions sur l'égalité hommes-femmes et 7 questions sur l'égalité des chances et la non-discrimination. Cet outil a une vertu pédagogique au moment du dépôt du dossier, permettant au porteur de projet de s'interroger à l'aide de questions ouvertes et d'une liste d'actions potentielles pré-identifiées sur la prise en compte de ces principes dans le cadre de son projet et de sa structure. Cette grille est notée par le service instructeur et la note globale est prise en compte dans la sélection des projets (note <8/26 bloquante). Cet outil est également conçu dans l'idée de servir de base au suivi, à l'évaluation et à la valorisation du projet. Le porteur de projet s'engage, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir l'ensemble des pièces justificatives permettant de juger des informations renseignées dans la grille d'évaluation. L'existence de ce type d'outils a été considérée comme une bonne pratique dans le cadre de travaux menés au niveau national par le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET).

## 3. Intégration de ces principes aux modalités de suivi et évaluation du programme

Diverses mesures ont été mises en œuvre dans ce sens : la présence des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux au Comité de suivi du POI FEDER bassin de la Loire (« Forum des acteurs »)

Des questions évaluatives dédiées aux principes horizontaux pour les évaluations de mise en œuvre.

### **11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

#### 1. Sensibilisation des porteurs de projets à ces principes

Cette sensibilisation est faite par différents moyens :

- réunions d'information des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels
- fiche dédiée aux principes horizontaux dans le guide du porteur de projets et du bénéficiaire (en ligne)

Une enquête auprès des bénéficiaires du POI Loire réalisée par la Région Centre-Val de Loire sur la mise en œuvre du programme sur la période 2014-2018 indique une bonne connaissance du soutien de l'UE aux projets contribuant au développement durable (77% des répondants), une approche qui pour 70% des répondants a surtout permis de valoriser les démarches engagées en la matière, mais aussi d'initier une réflexion ou encore de monter en gamme sur ces sujets.

## 2. Intégration de ce principe aux critères de sélection des projets

L'autorité de gestion a mis en place une grille d'auto-évaluation à compléter par les porteurs de projet, avec l'aide des services instructeurs, permettant d'évaluer la prise en compte par leur projet et leur structure des principes horizontaux. Cette grille comporte 7 questions sur le développement durable. Cet outil a une vertu pédagogique au moment du dépôt du dossier, permettant au porteur de s'interroger à l'aide de questions ouvertes et d'une liste d'actions potentielles pré-identifiées sur la prise en compte de ces principes. La grille est notée par le service instructeur et la note globale est prise en compte dans la sélection des projets (note <8/26 bloquante). Cet outil est également conçu dans l'idée de servir de base au suivi du projet. Le porteur de projet s'engage, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir les pièces justificatives permettant de juger des informations renseignées dans la grille d'évaluation. L'existence de ce type d'outils a été considérée comme une bonne pratique dans le cadre de travaux menés au niveau national par le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET).

## 3. Intégration de ce principe dans les modalités de suivi et évaluation du programme

Diverses mesures ont été mises en œuvre dans ce sens :

- Le Comité de suivi du POI FEDER bassin de la Loire rassemble les acteurs du Plan Loire au sein du « Forum des acteurs », dont sont membres de plein droit les représentants d'associations dans le domaine de l'environnement/écologie: (FCEN Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, FNE France Nature Environnement, LOGRAMI Loire Grands migrateurs, LPO Ligue de Protection des Oiseaux, SOS Loire Vivante, WWF World Wide Fund)
- Des objectifs chiffrés pour le programme, indicateurs de réalisation et de résultat des deux axes (axe 1 – Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation ; axe 2 – Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel)
- Des questions évaluatives dédiées aux principes horizontaux pour les évaluations de mise en œuvre.

## 4. Contribution des projets cofinancés à ce principe

Projets s'inscrivant dans l'ensemble des axes du POI, ex. projet d'itinéraire véloroutes voies vertes « 3V Nord Loire, de la Saône-et-Loire au port de Roanne à vélo ! » ; restauration écologique et durable d'une gravière : l'Ecopôle du Val d'Allier ; ALOSA 2016-2017 – Suivi des aloses et estimation des densités des silures sur le bassin de la Loire ; programme d'actions de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes.

### **11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
------------------------	--	--

1	4 558 369,40	64,66%
2	15 532 804,20	62,26%
<b>Total</b>	<b>20 091 173,60</b>	<b>60,88%</b>

### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Afin de mettre en œuvre les principes de gouvernance à plusieurs niveaux et de valoriser l'expérience des différentes parties prenantes à la réalisation du programme opérationnel Interrégional (POI) Bassin de la Loire, le partenariat interrégional est représentatif des entités citées dans le code de conduite européen sur le partenariat.

Pour mémoire, un grand nombre de structures a été invitée à participer à l'élaboration du POI entre 2011 et fin 2014.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du programme, ces partenaires, dont une grande partie est membre des comités de programmation et de suivi, sont impliqués dans les activités suivantes :

- Mise en œuvre du programme en participant notamment aux réunions du Comité de programmation qui assure la sélection des opérations et le suivi du programme. Ce comité s'est réuni 40 fois de 2015 à 2018 dont 7 fois en 2015, 13 fois en 2016, 10 fois en 2017 et 10 fois en 2018. Le Comité de programmation s'est réuni 12 fois en présentiel.
- Suivi du programme en participant notamment aux réunions du Comité de suivi qui a pour fonction d'analyser la mise en œuvre et les progrès vers la réalisation de leurs objectifs. Ce comité s'est réuni 15 fois de 2015 à 2018 dont 2 fois en 2015, 7 fois en 2016, 2 fois en 2017 et 4 fois en 2018. Le Comité de suivi s'est réuni 4 fois en présentiel.

Afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds (FEDER, FSE et FEADER), ces deux instances sont interfonds avec cependant l'adjonction d'un Comité de suivi spécifique pour le POI Bassin de la Loire. Le Comité de suivi traitant également du suivi du CPIER, ce qui facilite l'articulation avec les principaux cofinancements publics nationaux et la cohérence des stratégies de développement territorial.

Le retour des partenaires sur leur implication dans la mise en œuvre du programme est, par exemple, assuré par leur consultation lors des différentes évaluations menées dans le cadre de l'assistance technique comme celle sur le fonctionnement des programmes réalisée en 2017. La suivante est en cours à la date de rédaction de ce RAMO.

Les partenaires estiment qu'ils sont bien associés par l'Autorité de gestion même s'ils restent des points d'optimisation sur notamment la diffusion des informations.

Aussi, l'Autorité de gestion souhaite revoir le fonctionnement du Comité de suivi et de programmation pour améliorer la participation des membres. Le recours important à des procédures écrites a présenté des avantages en termes de gestion du programme mais contribue également à une association moins forte des parties prenantes. Une réflexion est en cours pour dynamiser davantage ces réunions partenariales, dans la limite des moyens disponibles de l'Autorité de Gestion, pour bien impliquer chaque partenaire dans le



déroulement des réunions et dans le partage interfonds qui y est effectué.

L'Autorité de gestion a prévu pour 2019 de chercher des méthodes innovantes d'implication des partenaires à la mise en œuvre des programmes en confiant une mission en ce sens au nouveau Laboratoire d'innovation publiques en phase de mise en place par la Région Centre-Val de Loire.

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

L'année 2018 a permis la préparation d'une Evaluation de Mise en Œuvre (EMO) lancée en 2019. Les éléments d'analyse de cette évaluation portent sur l'année 2018 inclus.

Plusieurs outils inscrits dans le plan d'évaluation, et que la Région a veillé à respecter ont été déployés pour répondre aux questions évaluatives de l'EMO: analyse documentaire, exploitation des données de la programmation, enquête en ligne auprès des bénéficiaires, entretiens auprès de toutes les directions opérationnelles concernées par les fonds européens et des partenaires régionaux etc.

Au regard du nombre important d'évaluations à conduire par l'Autorité de Gestion dans le cadre du PO, du POI et du PDR, et afin de faciliter les procédures de passation des marchés publics, la Région a fait le choix de mettre en place un accord cadre plurifonds. Toutes les évaluations relatives aux FESI sont inscrites dans ce document, décomposé en 8 lots thématiques (environnement, économie, recherche ...) et permettant la transversalité entre programmes. Cet outil est un levier important pour gagner en efficacité et ainsi respecter au mieux les calendriers inscrits dans le plan d'évaluation.

Conformément au plan d'évaluation, le pilotage (identification des besoins, écriture du cahier des charges ...) et le suivi des évaluations est assuré par le Service Pilotage et Coordination au sein de la Direction Europe, International.

Les rapports finaux d'évaluation sont présentés en comité de suivi afin d'informer ses membres des résultats des travaux et des suites à donner. Les résultats sont également rendus publics sur le site internet d'information sur l'Europe en région Centre-Val de Loire : [www.europeocentre-valdeloire.eu](http://www.europeocentre-valdeloire.eu).

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Prévue	Evaluation de Mise en Oeuvre du POI	FEDER	2019	Procédure	05 06	Evaluation de mise en oeuvre du POI		

## 12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place, en 2015, une stratégie d'information et de communication homogène entre les 3 programmes 2014-2020 gérés par la Région (PO FEDER/FSE - POI FEDER Loire – PDR FEADER).

Les grands objectifs de la communication sur les fonds européens et l'Europe en général en région Centre-Val de Loire et sur le bassin de la Loire sont de :

- Faire connaître les fonds européens aux habitants de la région Centre-Val de Loire et aux habitants du bassin de la Loire.
- Sensibiliser les habitants à la présence de l'Europe dans leur quotidien
- Renseigner les bénéficiaires potentiels sur les fonds et les assister dans leurs obligations de communication.
- Faire connaître les projets financés avec l'aide de l'Europe sur le territoire régional et sur le bassin de la Loire

Cette stratégie de communication est destinée à plusieurs publics-cibles, chaque action de communication poursuit un objectif en lien avec ceux-ci.

- Le grand public : Informer, rendre compte, convaincre.

Une enquête de perception sur l'Europe (Euro-baromètre) a été réalisée en 2017. Cette dernière a conclu que seul un peu plus d'un répondant sur quatre est capable de restituer spontanément une action ou une réalisation menée par l'UE avec surtout la PAC et Erasmus cités. Les aides à l'agriculture sont les plus connues des citoyens. 29% ont entendu parler des FESI. Les différentes aides ou dispositifs d'aide, à la date du sondage, sont plutôt méconnus du grand public. Une mise en valeur de ces aides pourra contribuer à remonter la perception de l'Union européenne auprès des habitants.

- Les bénéficiaires potentiels : informer, sensibiliser, accompagner
- Les bénéficiaires effectifs : informer, créer et animer un réseau, partager le retour d'expérience, valoriser. A ce titre, plus de 80% des répondants à une enquête en ligne menée lors de l'évaluation de mise en œuvre portant sur la période 2014-2018 ont indiqué être très bien (27%) ou plutôt bien informés (58%).
- Les partenaires institutionnels : animer un réseau, rendre compte, organiser les relais d'information

Les médias : informer, convaincre, organiser des relais d'information avec la publication de plus d'une cinquantaine de communiqués de presse et la parution de plus de 200 articles de presse depuis le début de

la période de programmation.

Les principaux groupes cibles visés ont été les lycéens et le grand public à l'occasion notamment du mois de l'Europe ainsi que les acteurs économiques.

Cette stratégie s'est traduite par des actions de communication comme la tenue de la 6e édition du Joli mois de l'Europe en mai 2018 avec 47 manifestations qui se sont tenues sur le territoire régional. Pour exemple, le Commissaire européen Pierre Moscovici a tenu une conférence devant 120 lycéens et une autre devant 50 acteurs économiques.

De même, l'Etablissement public Loire soutenu par l'Union européenne a été porteur d'une exposition, sur les bords de Loire à Orléans visant à informer et à sensibiliser sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel pour montrer au public la richesse et le contexte de la vulnérabilité de ce patrimoine sur le bassin de la Loire (depuis la source jusqu'à l'estuaire et les affluents) et plus largement des pistes pour le protéger.

Enfin, la CCI Eure et Loir a également organisé une visite du CEEI-Chartres et de son incubateur de startups soutenu par l'Union européenne : 1er Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation de la région Centre-Val de Loire, Labellisé par le réseau de référence European BIC Network (EBN). Il accompagne les porteurs de projet et startups innovantes tout au long du développement de leur activité. Durant cet événement il a notamment été possible d'assister à un mini-concours de "pitch" pour découvrir des startups et leurs projets innovants.

L'Autorité de gestion a créé et/ou diffusé des supports de communication:

- o Guide sur les obligations de publicité pour les bénéficiaires : 250 exemplaires et diffusion web
- o Plaquette du Programme : Impression de 3 500 exemplaires et diffusion Web
- o Autocollants : 1 900 exemplaires
- o Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE)

Des objets promotionnels aux couleurs de l'Europe ont aussi été distribués.

Les projets sont également promus (fiche projet / vidéos) via le site internet dédié notamment aux fonds européens

Son bilan de fréquentation est du 01/01/18 au 31/12/18 : Vues uniques : 962 / Temps moyen : 2'58 / Taux de Rebond : 69,11. En moyenne en 2018, le site est visité 1 300 fois par mois environ.

Enfin, la newsletter de la Région est un relais d'informations de l'actualité des fonds européens.

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

NON CONCERNE

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

Plusieurs actions ont été mises en place pour accompagner les services instructeurs et les bénéficiaires dans la bonne gestion des fonds européens.

Au sein de l'AG, l'accompagnement des services s'est articulé autour de différentes actions :

- Un plan de formation continu qui a notamment porté en 2018 sur : Commande publique, SID (Système d'information décisionnel), Excel, Réalisation Contrôle de service fait, Utilisation SYNERGIE
- L'élaboration, suivi et mise à jour de procédures et de documents d'appui :

La réécriture de ces documents sera effective en 2019.

- guide des procédures de l'autorité de gestion ;
  - Vadémécum : des éléments méthodologiques et réglementaires utiles au montage des projets, à leur instruction et à leur paiement, par thématique (marchés publics, éligibilité des dépenses et des ressources.)
  - Document de mise en Œuvre
  - Documents de gestion type (Modèle de rapport d'instruction, convention, demande de paiement, rapport de contrôle de service fait) et modèles de courriers.
- L'animation de réunions d'échanges régulières afin de coordonner le pilotage et la gestion des FESI. Ces réunions se déroulent sous différents formats (Réunion des services instructeurs, Réunions des gestionnaires / des chargés de missions, etc.) mais poursuivent des objectifs similaires
- L'information des agents vis à vis d'évolutions en matière de la réglementation applicables, de règles / pratiques de gestion à mettre en œuvre
- L'échange de bonnes pratiques
- La formalisation de norme/règle interne sur la base des règlements et guidances
- La formulation de réponses à leurs interrogations.

Au-delà de ces réunions internes à l'autorité de gestion, des dialogues de gestion réguliers sont initiés par l'AG pour permettre des échanges fréquents avec l'autorité de certification et l'autorité d'audit sur des sujets communs.



A ce titre, le CRIMAC (Comité Régional Interfonds de Mutualisation des Audits et des Contrôles) a été mis en place en 2018. Il a vocation à permettre l'échange d'informations entre les différents corps de contrôle.

- Le renforcement de l'appui réglementaire auprès des services instructeurs afin de faciliter et sécuriser le traitement des dossiers.

Cet appui se formalise à travers une adresse générique permettant à chaque agent de poser une question d'ordre réglementaire, la mise à disposition de FAQ puis une veille juridique et la mise à disposition des différents textes réglementaires nécessaires à la gestion des dossiers..

L'accompagnement des bénéficiaires des fonds s'est concrétisé par :

- L'élaboration de guides et documents d'appui : guide du porteur de projet interfonds
- Document de Mise en œuvre : précisant par action soutenue les critères de sélection des projets et modalités de financement (taux d'intervention, dépenses éligibles ...)
- Kit de communication : (modèles d'affiche, de panneaux, rappel des obligations de publicité...) pour les appuyer dans leurs obligations de publicité
- la création d'un site d'information générale sur les programmes européens en Région Centre-Val de Loire [www.europeocentrevaldeloire.fr](http://www.europeocentrevaldeloire.fr)
- la mise en place de sessions d'information / formation
- accompagnement suite à l'ouverture du portail Nos Aides En Ligne pour le dépôt des demandes en ligne : réunions d'information, rédaction de fiches procédures...

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**NON CONCERNE**

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014 / 2020 concourt indirectement à la mise en œuvre des priorités 2 et 4 du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Aucun projet soutenu depuis l'élaboration du programme jusqu'au 31/12/2018 ne contribue directement à

la mise en œuvre de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Néanmoins, il convient de souligner la programmation de nombreuses initiatives qui concourent indirectement à la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Maritime dans la région atlantique.

Priorité 2 du plan d'actions : Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'atlantique.

Les actions soutenues par le Programme Opérationnel Interrégional FEDER en faveur de la connaissance des populations de poissons migrateurs amphihalins, pour ces espèces, du rétablissement de la continuité écologique, concourent indirectement à la protection de l'environnement marin et aux efforts déployés pour parvenir à un « bon état écologique » des eaux de l'Atlantique d'ici à 2020.

De même, le financement par le FEDER du bassin de la Loire d'initiatives portées par des collectivités littorales ou rétro-littorales d'élaborer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation paraît contribuer à l'objectif spécifique visant, au sein de cette priorité 2, au renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes.

Priorité 4 du plan d'actions : Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable

Les actions engagées au titre de l'Objectif Spécifique 2 du PO Interrégional FEDER bassin de la Loire contribuent indirectement à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel de l'atlantique que l'on retrouve notamment dans l'estuaire de la Loire. Ainsi, les projets financés, d'itinérance douces ou de valorisation touristique du patrimoine naturel des marais rétro-littoraux, contribuent à lutter contre la saisonnalité et à diversifier les produits du tourisme maritime et côtier.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

NON CONCERNE

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

NON CONCERNE

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le POI FEDER Loire est, par définition, centré sur des problématiques plus ciblées que les autres programmes, concernant sa contribution à l'ensemble de la Stratégie UE2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive est donc plus restreinte.

L'analyse de sa contribution à la Stratégie Europe 2020 porte essentiellement, au 31/12/2018, sur les indicateurs de réalisation du programme (nombre d'opérations programmées, montants financiers, ...), puisque la très grande majorité des projets n'est pas encore finie et n'a donc pas encore produit les résultats permettant d'analyser cet aspect. Sur certains sujets, l'analyse peut toutefois se baser sur les indicateurs prévisionnels estimés par les porteurs de projet.

Concernant la **croissance intelligente**, le POI soutient des projets de recherche sur la thématique ligérienne, dans le cadre des actions suivantes :

- Action 3 « Favoriser la mise en œuvre de travaux de recherche et de renforcement de la connaissance sur la vulnérabilité et la résilience territoriale autour des inondations » dans l'axe 1 « Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation »
- Action 9 « Renforcer la connaissance, capitaliser et mutualiser les données relatives aux fonctionnalités des écosystèmes sur le bassin de la Loire » dans le cadre de l'axe 2 « Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel »
- Action 10 « Développer des interactions entre communauté scientifique et gestionnaires et soutenir des projets de Recherche » dans le cadre de l'axe 2
- Action 11 « Animer des réseaux d'acteurs » dans le cadre de l'axe 2
- Action 12 « Restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins » dans le cadre de l'axe 2

Sur ces 5 actions, au 31/12/2018, 72 opérations ont été programmées, et prévoient de réaliser 35 « études, acquisition de données et projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens », soit 1/3 de la cible fixée à 94 projets d'ici 2023.

A travers ces projets, le POI contribue à l'investissement national en matière de R&D et donc à l'objectif fixé par la Stratégie UE2020 : faire passer l'investissement en R&D à 3% du PIB dans l'UE à l'horizon 2020.

On peut considérer par ailleurs que les données collectées pour l'évaluation et le suivi des projets réalisés dans le cadre des autres actions du POI constituent une base pour des travaux de R&D actuels ou futurs et participent donc également, indirectement, à la contribution du POI à l'objectif de croissance intelligente poursuivi par la Stratégie UE2020.

Concernant la **croissance durable**, la promotion des itinérances douces (action 6 « Véloroutes et voies vertes », et action 7 « Randonnées pédestres et équestres ») dans le cadre de l'Axe 2 « Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du

patrimoine naturel et culturel » constitue une action de soutien à la réduction des GES.

Dans le cadre de l'action 6, 10 opérations ont été programmées au 31/12/2018, prévoyant la réalisation de 138,69 km de véloroutes.

Par ailleurs, 1 opération a été programmée sur l'action 7 « itinérances équestres et pédestres ».

En outre, le POI ne soutient pas directement de projets sur les questions d'énergie, qui constituent les indicateurs de la Stratégie UE2020.

Toutefois, les actions menées autour de la résilience face aux inondations (axe 1), et autour de la préservation de la biodiversité existante (autres mesures de l'axe 2), constituent une réponse aux problématiques posées par le changement climatique global.

On peut donc considérer que le POI contribue à l'objectif d'une croissance durable, souhaité dans le cadre de la Stratégie UE2020, même s'il est difficile de mesurer précisément cette contribution à ce stade.

Concernant la **croissance inclusive**, le POI ne soutient pas directement d'actions en matière d'emploi, d'éducation-formation ou de lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale, qui constituent les 3 domaines d'intervention de la Stratégie UE2020.

Toutefois, les actions menées en matière touristique dans le cadre de l'Axe 2 « Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » contribue à maintenir ou renforcer l'activité économique dans le bassin ligérien, et donc à maintenir ou développer l'emploi :

- Action 5 « Favoriser l'émergence de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien, génératrices de retombées économiques »
- Action 6 « Véloroutes et voies vertes »
- Action 7 « Randonnées pédestres et équestres »
- Action 8 « Innover, promouvoir et communiquer autour du patrimoine ligérien »

Sur ces 4 actions, au 31/12/2018, 43 projets ont été programmés. S'il est difficile d'estimer l'impact direct de ces projets sur le taux d'emploi notamment (pour mémoire, l'indicateur de la Stratégie UE2020 en la matière est « Taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans - plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés »), il semble toutefois évident qu'ils auront un impact sur l'activité économique et donc sur le taux d'activité des populations.



## 17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Les cibles à 2018 des indicateurs du cadre de performance portant sur les indicateurs :

- financiers IF1 et IF2,
- de réalisation de :
  - l'axe 1 ISR2 et ECMO « Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées »
  - l'axe 2 ISR3 « Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI » ; ISR4 « Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens financés dans le cadre du POI » ; ICR23 « Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation »

ont tous été atteints à plus de 85%. L'AG n'a donc pas de remarque sur cette thématique, les perspectives d'atteinte des cibles 2023 figurent sur les points 11.1.

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens POI FEDER - Bassin de la Loire	Résumé à l'intention des citoyens	27 juin 2019		Ares(2019)4118340	Résumé à l'intention des citoyens POI FEDER - Bassin de la Loire	28 juin 2019	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.43	Dans la section «Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes», si la réponse à la question C est oui, il convient de remplir le champ "Votre programme prévoit-il d'investir..." concernant la stratégie ATLSBS
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2014 (14 322 621,00 < 14 322 621,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2015 (14 322 621,00 < 14 322 621,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2016 (7,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2016 (7,00 < 8,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.